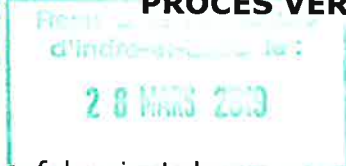




République Française – Département d'Indre-et-Loire  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Extraordinaire Du lundi 22 mars 2019**



L'an deux mille dix-neuf le vingt-deux mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Genouph, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de M. AVENET, Maire.

Etaient présents : M. AVENET Christian, Mme FRETON Monique, Mme SUARD Patricia, Mme HEMOND Sylvie, M. FERRIÈRES Stéphane, M. GUIBOUT Jean-Michel, Mme COUVERTIER Nathalie, M. BARBÉ Patrick, M. VALLET Jean-Pascal, Mme CARVALHO Valérie, M. ROYER Éric, Mme BOSSÉ Alice.

Absents excusés : **M. BOISSÉ donne pouvoir à M. GUIBOUT**

Secrétaire de séance : Mme FRETON Monique.

M. Christian AVENET, Maire de la commune de Saint-Genouph ouvre la séance à 19 heures 30 minutes

**Ordre du jour :**

**1 – Délibération 2019-06 VOTE DEFINITIF DU PROJET EVENTUEL D'UN REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (R.P.I.) AVEC LA COMMUNE DE BERTHENAY**

*Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil à l'ordre du jour porte sur la mise en place d'un éventuel Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I) entre les communes de Saint-Genouph et Berthenay. Le Maire rapporte l'entretien qu'il a eu avec le Directeur de l'Éducation Nationale (DASEN) et les parents d'élèves élus.*

*Il demande alors une suspension de séance à 19 heures 39 minutes pour permettre aux parents d'élèves de s'exprimer ainsi que les conseillers.*

*La séance reprend à 19 heures 57 minutes.*

*Les conseillers Messieurs ROYER, FERRIÈRES et Madame BOSSÉ ont tenu à s'exprimer, après discussion il est alors procédé au vote pour ou contre le Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I) qui se traduit par :*

**Pour : 3 OUI**

**Contre : 9 NON**

**Blanc : 1**

Monsieur le Maire clôture alors la séance à 20 heures 22 minutes.

Le secrétaire,  
Monique FRETON



Le Maire,  
Christian AVENET